

Décision

Générale

colonial

Décision n° 832 Personnel indigène.

n° 832

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

6 novembre 1941

Numéro JO

n° 540 du 30/11/1941

Date du numéro

30 novembre 1941

TEXTE INTÉGRAL

Le planton Gouled Djama, en service au Bureau des finances, est licencié de son emploi à compter du 9 novembre 1911 pour inaptitude physique. Gouled Djama, qui compte 3 ans 3 mois de services auxiliaires au Bureau des finances, percevra une indemnité de licenciement égale à deux mois de solde de présence.